



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

L'an deux mille vingt-cinq, le trente avril à neuf heures trente, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc-Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

**Programme
d'actions 2025 –
Investissement :
aménagement des
extérieurs de la
Maison du Parc-
Géoparc**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J. DIETSCH, représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
M. JC. FOUCHE, président de la Communauté de communes CAUVALDOR
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
Mme D. LENFANT, maire de Rocamadour
M. B. GOURAUD, maire de Vaylats
Mme V. JOURDAN, représentante de la commune de Marcilhac-sur-Célé

**DATE DE LA
CONVOCATION**

24 mars 2025

DATE D'AFFICHAGE

24 mars 2025

ÉTAIENT EXCUSES

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme G. LASFARGUES
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. MARLAS
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. J.C. FOUCHE
M. F. DRECREMPS, conseiller départemental du Lot, donne pouvoir à M. J. DIETSCH
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de Communes du Grand Figeac, donne pouvoir à Mme V. JOURDAN
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. M. LAVERDET
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à Mme D. LENFANT
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne, donne pouvoir à M. B. GOURAUD
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse
M. F. REYMANN, maire de Lugagnac

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**
En exercice : 25
Présents : 10
Votants : 20
Voix : 35

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que la Maison du Parc-Géoparc a été inaugurée en 2023. Le bâtiment abrite les services administratifs du Parc-Géoparc et dispose d'un espace d'accueil mutualisé avec l'office de tourisme du Causse de Labastide-Murat. Le Parc envisage aujourd'hui d'engager une première tranche de travaux d'aménagement des espaces extérieurs.

Il s'agit de :

- proposer un espace de découverte du Parc-Géoparc accessible en dehors des heures d'ouverture au public ;
- donner à voir la richesse patrimoniale des Causses du Quercy (géologique, culturelle, naturelle, architecturale, ...) ;
- renforcer la visibilité du Parc-Géoparc.

Il est prévu l'installation d'une signalétique d'information locale et d'une signalétique d'interprétation, la pose d'enseigne sur les façades, la réalisation d'aménagements paysagers et la création d'un espace de détente avec un mobilier bois réalisé à partir d'essences locales (bancs, assises, table de pique-nique, dans le cadre du concours AI Sėti).

Dépenses prévisionnelles :

- micro-signalétique de la Maison du Parc-Géoparc : 887,06 €
- enseignes façades (lettrage en acier corten) : 2 097,60 €
- conception, fabrication et installation du mobilier d'interprétation (tables et pupitres d'interprétation, RIS) : 9 600 €
- livret de découverte de la Maison du Parc-Géoparc : 5 100,21 €

Le coût total de cette action s'élève à **17 684,87 €**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région Occitanie : 14 000 € soit 80 %
- Autofinancement : 3 684,87 € soit 20 %

Le bureau syndical, à l'unanimité,

- valide l'action « aménagements des extérieurs de la Maison du Parc-Géoparc »,
- autorise la Présidente à solliciter les financements correspondants et à signer toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

**La Présidente
Catherine MARLAS**



Fiche action simplifiée

Année 2025



Direction de la Transition
Écologique et
Énergétique

PNR Causses du Quercy

Tous les champs de la fiche action doivent être complétés

FICHE ACTION

N° fiche action

1

Demande de financement dans le cadre du contrat spécifique
Région-PNR

oui

A quelle enveloppe du contrat spécifique est rattachée l'action?

Invest - 25k€ max à 80% au
global

TTC ou HT

TTC

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique)

Aménagement des extérieurs de la Maison du Parc-Géoparc

Nom du référent
de l'action

Vincent Biot

Référence à la Charte du PNR

N° de l'axe

2

N° de la mesure

2.5.2

Intitulé de la mesure Améliorer l'accueil et l'information du grand public

Référence au contrat

Priorité

Priorité dominante

Priorité n°3 : Bien-vivre,
rencontres et partages

Priorité secondaire

Priorité n°2 : Economie
durable et résiliente

Thématique

Thématique dominante	Tourisme
Thématique n°2	Géologie
Thématique n°3	Biodiversité

Action innovante et/ou expérimentale	
Type d'innovation	

Expliquer le caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Descriptif de l'action

• Contexte :

La Maison du Parc-Géoparc a été inaugurée en 2023. Le bâtiment abrite les services administratifs du Parc-Géoparc et dispose d'un espace d'accueil mutualisé avec l'office de tourisme du Causse de Labastide-Murat. Le Parc envisage aujourd'hui d'engager une première tranche de travaux d'aménagement des espaces extérieurs : information du public, présentation du Parc-Géoparc des Causses du Quercy, aménagements paysagers, espace de détente

• Objectifs et résultats attendus :

Proposer un espace de découverte du Parc-Géoparc accessible en dehors des heures d'ouverture au public. Donner à voir la richesse patrimoniale des Causses du Quercy (géologique, culturelle, naturelle, architecturale,...) Renforcer la visibilité du Parc-Géoparc.

• Public cible

Professionnels	Touristes	Habitants	
----------------	-----------	-----------	--

• Contenu de l'action :

Supports d'information du public et de présentation du Parc-Géoparc des Causses du Quercy
Aménagements paysagers
Signalétique d'information locale et enseigne (lettrage)
Création d'un espace de détente avec installation d'un mobilier en bois local (assises, bancs, table de pique-nique)
Réalisation d'un guide grand public permettant de découvrir l'architecture de la Maison du Parc-Géoparc et sa conception bio-climatique.

Localisation de l'action

La Maison du Parc

**Action
partenariale**
(oui/non)

si oui, nom des
partenaires

oui	Partenaires techniques
CAUE	

Livrables

Signalétique, aménagements paysagers, mobilier et support pour l'accueil et l'information du public

Calendrier prévisionnel

Date de début

01/01/2025
31/12/2025

Date de fin

Budget et Plan de financement prévisionnels (base HT ou TTC)

Dépenses :

Dépenses HT /
TTC

TTC

Postes de dépense	Type	Montant unitaire	Nombre	TOTAL
Micro-signalétique Parc-Géoparc	prest./fourn.	887,06 €	1	887,06 €
Enseigne 2 façades (lettrage Parc-Géoparc)	prest./fourn.	1 048,80 €	2	2 097,60 €
Signalétique de découverte (RIS)	prest./fourn.	4 560,00 €	1	4 560,00 €
Table de lecture du paysage (2) et pupitres d'interprétation (2)	prest./fourn.			5 040,00 €
Réalisation d'un livret de découverte de la Maison du Parc (conception et impression)	prest./fourn.	5 100,21 €	1	5 100,21 €
Total dépenses				17 684,87 €

Recettes:

Poste recette	Précision	%	Montant
Région Occitanie - DITEE/PNR	SBT - unité PNR	80%	14 000 €
Région Occitanie - Autre			
Départements			
Europe (<i>hors LEADER</i>)			
LEADER			
DREAL			
Etat (hors subv DREAL)			
Etablissement public d'Etat			
Communes et interco			
Autres Public			
Financements privés			
Autofinancement		20%	3 684,87
Total recettes			17 684,87

Financement de l'ingénierie dans le cadre du contrat spécifique Région-PNR
Subvention Région affectée à l'ingénierie :

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--